

BOULT Où il fait bon vivre ensemble !



*L'équipe municipale est heureuse de vous présenter son
2^{ème} Bulletin Boultois Janvier 2015*

Le mot du Maire

Chères Boultoises, chers Boultois,

Quel avenir et que comprendre de ce tourbillon gigantesque qu'est la réforme territoriale ?

Nous allons voter en mars 2015 pour des départements avec plus de conseillers généraux qu'il n'y en avait auparavant, tout cela pour supprimer à court terme l'échelon départemental.

Comment travailler en prévision d'une communauté de communes qui doit atteindre un seuil de 20 000 habitants ?

Comment faire pour les mois à venir, sans interlocuteur de proximité: les conseils régionaux vont fusionner, le conseil général est voué à disparaître. A cela vont s'ajouter des compétences non clarifiées, une baisse des dotations communales (d'environ 7000 € pour notre commune), des prélèvements supplémentaires sur nos forêts...

Ily a sûrement du bon dans ces réformes, mais nous entrons dans une période de grande instabilité.

Attention aux fausses rumeurs ! Si vos taxes d'habitation et taxes foncières ont augmenté, le taux de la part communale est resté stable.

Enfin, l'équipe municipale et moi-même tenons à vous présenter nos vœux de santé et de bonheur, pour vous mêmes et vos familles, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie, bien nombreux en cette période troublée, n'épargnent pas en ce début 2015.

Bonne lecture



Les échos du conseil

5 septembre 2014

- remplacement de 910 ml de canalisation d'eau potable et de 43 branchements (cf « Les travaux »)
- achat de 2 aérothermes de 3000 w pour le local des pompiers. Pose assurée par l'amicale.
- signature d'une convention avec la CCPR pour la réhabilitation en début 2015 du calvaire rue du Tilleul et de la vierge route de Chaux.
- modification de la taxe d'aménagement pour les secteurs liés à l'extension de la rue du Tertre et à la création du lotissement « Les Fasses ».
- Aide de 20000 € accordée à Habitat 70 pour la création de 8 logements « sociaux » sur le site du Tertre.
- maintien de la taxe d'affouage à 35 € et approbation du règlement d'affouage.
- approbation de l'assiette et de la destination des coupes pour l'exercice 2015.
- vente du terrain communal (450m²) au futur acquéreur de la maison sise 12 route de Chaux.

17 octobre 2014

- mandat au SIED 70 pour la réalisation de l'extension souterraine du réseau électrique, la création d'un nouveau poste de transformation et la mise en place de l'éclairage public au lotissement les Fasses. Aucun coût pour la commune avec une avance de 5 390.92 € qui sera remboursée au titre du fonds de compensation de TVA.
- Choix de l'entreprise pour les travaux de remplacement de canalisations et demande de subvention.
- approbation de l'avant- projet de l'aménagement des abords du groupe scolaire (cf les « Travaux »).

14 novembre 2014

- choix d'un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la circulation piétonne et automobile autour du groupe scolaire.
- refus d'exonération de la taxe d'aménagement et de la taxe de raccordement à Habitat 70 pour la construction de ses logements sociaux.

- Remises sur factures d'eau :

Lorsqu'il est constaté l'augmentation du volume d'eau consommée due à une fuite sur une canalisation d'eau potable après compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage, l'abonné est tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente à la mairie, dans le délai d'un mois à compter du constat, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations. La facture d'assainissement ne tient pas compte de cet écrêtement.

- maintien de la tarification de l'eau sur la base d'un tarif uniforme, suite à une pétition de 5 agriculteurs demandant le retour à une tarification dégressive. La Loi précise que le montant de la facture peut être établi soit sur la base d'un tarif uniforme de l'eau, soit sur la base d'un tarif progressif.



Qualité de l'eau que nous buvons

Le contrôle sanitaire est réalisé par l'Agence régionale de santé.

Bilan de la qualité en 2013	Réseau Fontenottes	Réseau Chanois
Bactériologie : la présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe	Analyses réalisées : 6 Analyses non conformes : 1	Analyses réalisées : 6 Analyses non conformes : 0
Turbidité : une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection	Analyses réalisées : 5 Analyses non conformes : 0 Valeur maximal mesuré : 0.86	Analyses réalisées : 6 Analyses non conformes : 0 Valeur maximal

Référence de qualité : 2 NFU		mesuré :0.75
Nitrates : L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer un augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources Limite de qualité : 52 mg/l	Analyses réalisées : 2 Analyses non conformes : 0 Concentration moyenne : 0	Analyses réalisées : 2 Analyses non conformes : 0 Concentration moyenne : 0
Dureté : exprimée en degrés français, elle représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risques pour la santé Référence de qualité : l'eau ne doit pas être agressive	Analyses réalisées : 2 Valeur moyenne mesurée : 18.7 Valeur maximale mesurée : 19	Analyses réalisées : 2 Valeur moyenne mesurée : 19.7 Valeur maximale mesurée : 20.2
Pesticides : se présence dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbages. Limite de qualité ! 0.1µg/l	Analyses réalisées : 1 Analyses non conformes :0	Analyses réalisées : 0 Analyses non conformes :0

Avis sanitaire et conclusion : En 2013, l'eau était consommable

- Réseau Chanois : l'eau a respecté les limites de qualité pour la bactériologie mais des indicateurs microbiologiques révélateurs d'une défaillance du traitement ou de l'entretien du réseau ont été trouvés. L'eau peut présenter une odeur liée à un excès de désinfectant.
- Réseau Fontenottes : l'eau a présenté une contamination d'origine fécale. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique. L'eau a présenté une qualité physico-chimique satisfaisante.

Quelques conseils sanitaires :

- Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire .
- Il n'est pas conseillé d'utiliser l'eau chaude (chargée en tartre et en métaux lors de son passage dans le chauffe-eau) pour préparer les boissons chaudes et les aliments.
- Il n'est pas conseillé de filtrer l'eau de boisson ; les filtres anticalcaires retiennent aussi des minéraux utiles à notre organisme et ils peuvent devenir de véritables « nids à bactéries »

L'eau , une ressource en péril :

- Faites la chasse aux fuites d'eau : un robinet qui fuit peut perdre jusqu'à 120 L/j et une chasse d'eau 600 L/j.
- Pour contribuer à préserver l'eau des pollutions, limitez l'utilisation de pesticides, ne jetez pas n'importe quel produit à l'évier ou dans les toilettes et limitez les doses de détergent pour laver le linge , la vaisselle ou la maison.
- Fermez le robinet! Un robinet qui coule consomme 12 à 18 L d'eau/minute !!!



Comment supprimer le goût de chlore de l'eau ?

L'eau du robinet peut parfois avoir un léger goût de chlore. Pour éliminer ce goût désagréable, ayez le réflexe de prélever l'eau dans une carafe et laissez-la s'aérer quelques minutes avant de la consommer.

Vous pouvez également mettre votre carafe d'eau au réfrigérateur, la température neutralisera le goût de chlore. Enfin, le goût de chlore pourra être éliminé en ajoutant dans votre carafe une rondelle ou quelques gouttes de citron.

Le prix de l'eau

Selon une étude stratégique sur la ressource en eau potable au niveau communautaire de mars 2013 , il ressort que Boulton est parmi les communes ou syndicats ayant un prix de l'eau le plus bas.

Commune - syndicat	année	part fixe €	volume tranche 1 m3	volume tranche 2 m3	prix tranche 1 €	prix tranche 2 €	facture eau 120 m3 € HT	ratio eau €HT/m3	rang
TRAITIEFONTAINE	2013	19	0-120	>120	0.55	0.44	85.00	0.71	1
LA MALACHERE	2013	22	0-120	120-360	0.60	0.50	94.00	0.78	2
BOULT	2013	10	>0		0.83		109.60	0.91	3
MAIZIERES	2013	32	>0		0.64		108.80	0.91	4
RIOZ	2013	32	>0		0.65		110.42	0.92	5
VORAY-SUR-LOGNON	2013	23	>0		0.80		119.00	0.99	6
FONDREMAND	2013	35	>0		0.90		125.00	1.04	7
TRESILLEY	2013	25	0-120	120-360	0.90	0.86	133.00	1.11	8
PENNESIERES	2013	35	>0		0.85		137.00	1.14	9
HYET	2012	24	0-200	>200	1.00	0.60	144.00	1.20	10
CHAMBORNAY BELLEVAUX	2013	30	>0		1.00		150.00	1.25	11
RUHANS	2013	30	0-150	>150	1.00	0.87	150.42	1.25	12
SORANS-LES-BREUREY	2013	50	>0	0-200	0.84	0.84	150.80	1.26	13
QUENOCHÉ	2011	60	0-120	120-240	0.95	0.75	164.00	1.37	14
MONTARLOT-LES-RIOZ	2011	28	>0		1.15		166.00	1.38	15
RECOLOGNE-LES-RIOZ	2011	37	>0		1.10		169.00	1.41	16

CIREY-LES-BELLEVAUX	2013	50	0-700	>700	1.00	0.75	170.00	1.42	17
BUTHIERS	2013	40	>0		1.10		172.00	1.43	18
VILLERS-BOUTON	2013	30	0-100	>100	1.35	0.65	178.50	1.49	19
LE CORDONNET	2011	28	0-60	60-180	1.31	1.24	180.87	1.51	20
VANDELANS	2013	30	>0		1.35		192.00	1.60	21
SIE-BREUIL	2012	83	0-120	120-240	1.00	0.95	203.15	1.69	22
CHAUX-LA-LOTIERE	2013	70	>0		1.16		209.20	1.74	23
BUSSIÈRES	2013	30	0-300	>300	1.50	0.95	210.00	1.75	24
NEUVELLE-LES-CROMARY	2013	60	0-300	>300	1.25	0.95	210.00	1.75	25
SIE-CROMARY_PERROUSE	2013	65	0-500	>500	1.50	1.00	245.00	2.04	26
AULX-LES-CROMARY	2013	22	>0		1,95		256.00	2.13	27
BONNEVENT-VELLOREILLE	2013	90	0-180	>180	1.50	0.80	270.00	2.25	28
GRANDVELLE-PERRENOT	2013	60	>0		2.00		300.00	2.50	29
SIE-DOUINS	2013	84	>0		2.86		427.56	3.56	30

Conclusion :

Nous avons à Boulton l'abonnement le moins cher du canton !!!

Nous sommes à la 3^{ème} place dans les moins chers au niveau du coût du ratio en €/HT/m³ !!!

Les travaux

- Renouvellement de canalisations

Dans le cadre du plan départemental de relance de l'économie du BTP, une nouvelle politique d'aide limitée dans la durée est lancée pour le renouvellement des conduites d'eau potable vétustes.

La commune possède un réseau de canalisations d'eau en partie vétuste (près de 80 ans). Cette vétusté se manifeste par des fuites. Pour mémoire, le rendement du réseau s'établit, après réparations de fuites réalisés entre 2012 et 2013, de 57,4 à 75,4%

Dans le cadre de cet appel à projet, compte tenu des branchements déjà remplacés et des voiries remises en état, il est décidé de renouveler les canalisations de la route de Bussières, d'une partie de la rue du Château et de la route de Chau, soit 910 m, y compris la reprise de 43 branchements afférents à ces conduites.

L'augmentation du diamètre de la canalisation (125 mm au lieu de 60 mm) de la partie haute de la route de Bussières permettra de rendre conforme le point de défense incendie situé en sortie de village.

Avec le concours du Conseil Général de la Haute Saône, du conseil régional de Franche Comté, de l'Agence de l'Eau et de la Préfecture de la Haute Saône, le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

- cout total des travaux : 181 482.07 € HT
- Subvention de l'Agence de l'Eau et Conseil Général (50 %) : 90 741.04€ HT
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (30 %) sur les branchements: 16 784.81€ HT
- Autofinancement : 73 956.22€ HT

- Aménagement du parking de l'école

Une réflexion sur la circulation piétonne et automobile autour du groupe scolaire a été engagée entre les élus de la commission voirie, le CG70, le directeur de l'école et des délégués de parents d'élèves.

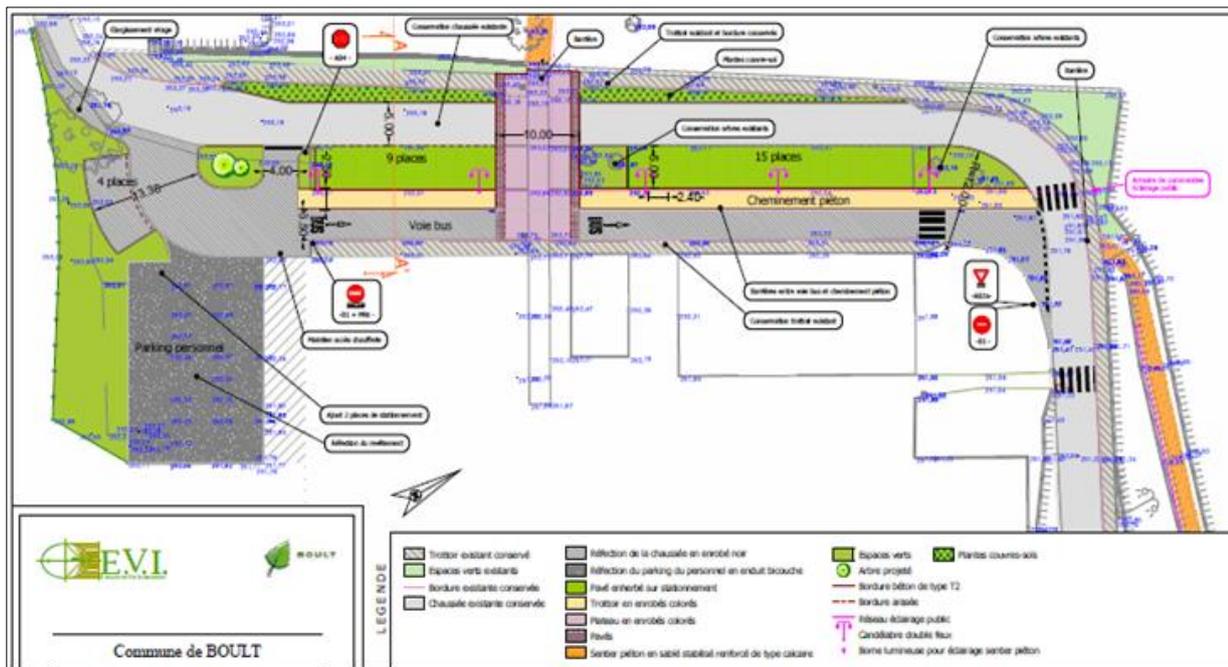
Un état des lieux a été réalisé en amont et les aménagements doivent répondre aux enjeux à court terme et ne pas compromettre la prise en compte des enjeux à plus long terme.

Il est retenu, dans les grandes lignes

- la mise en accessibilité des 2 chemins menant à l'école
- l'extension du réseau d'éclairage public aux parkings de l'église et de l'école et des 2 chemins
- la création d'un espace piétonnier, d'une voie dédiée au bus, de stationnement enherbé sur la bande centrale

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

- montant des travaux : 225 236.18€HT.
- montant de subvention demandée : 131 852 €.
- autofinancement: 93 384.18.47€ HT.



Les évènements - les animations

25 juillet 2014

Concert d'orgue en l'église de Boulton organisé par M. Jacques DEBIEF, directeur du camping.

Le bénéfice de 625,00 € a été remis à la commune, provisionné en vue de l'entretien de l'église (remise en état des boiseries...)



29 novembre 2014, Match retour de l'émission de France Bleu « Un samedi chez vous ».

Merci à tous ceux qui se sont investis pour cette occasion et merci à nos représentants qui ont bien défendu, à l'antenne, notre village puisque nous avons remporté le match retour contre le village de Boulton.

11 novembre 2014

1914-2014, il y a 100 ans, la Grande Guerre éclate! Elle durera quatre ans et fera 9 400 000 morts. Un siècle plus tard, la mémoire des combattants toujours célébrée a été marquée cette année par le chant de la marseillaise et la lecture du poème d'Alan Seeger « j'ai rendez vous avec la mort » par des élèves des classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire des Bobuchots.



6 décembre 2014 Décoration de la fontaine Castan , grâce à quelques matériaux de récupération et menus bricolages, l'investissement de bénévoles et d'élus et quelques heures de travail



13 décembre 2014

Remise de galons à des sapeurs-pompiers.

En présence du président du Conseil Général et de représentant du SDIS, 7 sapeurs pompiers ont été promus au grade supérieur. Le CPI du Chenalot est désormais dirigé par le Lieutenant Fabrice JASMIN.



Tous les promus ont été félicités.

21 décembre 2014 : Noël des enfants



10 janvier 2015 :

Vœux du Maire

C'est à la salle des Lavières à 17h00 en présence de nombreux Boulois et de ses conseillers municipaux que Dominique GUIGUEN a prononcé ses vœux pour la nouvelle année. Il a fait un premier bilan de son nouveau mandat ainsi qu'un exposé des différentes actions qui vont être menées au cours des prochains mois.

Nous nous sommes tous retrouvés ensuite autour du pot de l'amitié.



Le fleurissement

Un effort supplémentaire est envisagé pour le fleurissement de notre village. Un comité se mettra en place le **samedi 31 janvier à 18h** en mairie. Composé de bénévoles et d'élus, présidé par un maître jardinier, il pourra par exemple projeter la création de 2 nouveaux massifs d'arbustes, le premier vers le monument aux morts et le second vers l'arrêt de bus ou encore parfaire le fleurissement actuel. Alors si vous êtes concernés par l'embellissement de notre village, venez en mairie le samedi 31 janvier à 18h.



1er février : repas des anciens

Celui-ci aura lieu comme l'année précédente à la salle des Lavières à partir de midi.

07 février 2015 : Par ici la bonne soupe !

"Devant le succès grandissant de la Rando des six soupes, l'office de tourisme au Pays des 7 rivières remet le couvert. Cette année, la manifestation aura lieu **samedi 7 février au départ de Boulton**. Pour cette 5e édition, le thème choisi est La Pologne. Potages polonais et gourmandises baltiques sauront régaler les randonneurs tout au long de ce circuit de 17 km bordé de curiosités. Les savoir-faire de Boulton seront mis à l'honneur avec les réputées poteries de Boulton de Patrick Blandin, les peintures sur œufs insolites de Marie-Noëlle Froment et les céramiques de Sophie Roca. L'accueil aux saveurs polonaises est prévu à la salle des Lavières dès 12h45, pour les fines bouches. Puis le départ groupé aura lieu à 13h30. Le circuit conduira les marcheurs à la découverte du patrimoine du secteur, sur les villages de Boulton et Chauvignotte. Pour ne pas manquer cette animation, il est nécessaire de s'inscrire du 15 au 30 janvier 2015. Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles. Tarif : 13 € par personne." Contact Tel : 03.84.91.84.98 ou à www.tourisme7rivieres.fr

Actualités

Intoxication au monoxyde de carbone ! A la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

Un réflexe en plus,
un risque en moins.



Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

La parole aux associations Association des Bobuchots

Du changement cette année au niveau administratif :

présidente : JEAN Marion

vice présidente : MARECHAL Sylvie

secrétaire : BOUAKAZ Sophie

trésorière : CHEVILLARD Aline (de Bussières)

Déjà pas mal d'actions menées depuis la rentrée :

vente de fromages, pommes, noisettes et noix en octobre - novembre

vente de chocolats de Noël, tickets de tombola "champagne" et traditionnel marché de Noël le 12 décembre.

D'ailleurs nous vous remercions toutes et tous pour l'accueil réservé à nos petits "bobuchots" lors de leur passage chez les boultois!!

pour 2015 :

vente de fèves à l'effigie de "Bussières " cette année, pour compléter la collection, prévue début janvier
2 ème vente de fromages courant février, loto programmé pour le dimanche 29 mars à la salle des Lavières, vente de plants de fleurs et légumes courant mai
kermesse de fin d'année le samedi 27 juin 2015.

Tout ceci permet de financer toutes les sorties des enfants scolarisés aux Bobuchots notamment les sorties sportives, de fin d'année ou encore la classe de mer pour les enfants de CE2.

Pour tous renseignements concernant l'association : association.lesbobuchots@laposte.net

Au gré des vents



20 novembre 2014, c'est la période du **renouvellement ou des nouvelles adhésions aux prix de 15 euros** qui a été retenu lors de l'assemblée générale ordinaire de janvier 2014. Les timbres de la Fédération sont arrivés et vous devrez les coller sur vos cartes portant le nom de « GENERATIONS MOUVEMENT- Les Aînés Ruraux » au plus tard pour le 31 Janvier 2015. Notre **assemblée générale ordinaire** à eu lieu le **samedi 10 janvier**.

.Si comme les années précédentes, nous sommes invités, nous irons au **banquet communal** de CHAUX LA LOTIERE .

Et comme les années précédentes, si nous avons les autorisations, nous ferons la « **DICTEE** »avec les **CM 2 du GSI LES BOBUCHOTS**.

Nous ferons comme cette année, notre **concours de Tarot**, ce sera le 2° samedi de Février, le 14, jour de la Saint Valentin, des contacts ont été pris avec les annonceurs des affiches précédentes, au même tarif, cette forme de publicité ayant rencontré un vif succès (nous manquons de place).

Nous n'avons pas encore réservé la date ni le choix de **notre sortie culturelle et repas dansant** « grenouilles » soit aux « JARDINS GOURMANDS » à PESMES , soit « CHEZ BERTHE »à SEVEUX ou « RESTAURANT DU VAL » à MONTFORT . Il nous est maintenant demandé de savoir si cela pouvait être fait un samedi. (Tous nos adhérents ne sont pas retraités et même ont des obligations de garde tous les jours de la semaine, sauf le samedi !).

Chacun peut avoir des idées, il suffit de nous les dire, nous pouvons les étudier avec vous.

L'Amicale des pompiers de Boulton et le Gentleman Conteur

Pas de communication pour ce bulletin, nous les retrouverons à la prochaine parution !

Boulton'entrain

Devant le succès de toutes nos manifestations, nous poursuivrons nos actions en 2015,

Les dates de nos différentes animations seront annoncées lors de l'**assemblée générale**, à laquelle tout le monde peut participer, et qui aura lieu **le samedi 7 février à 17 heures**.

Toutes les personnes, qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenues !

Pour tout contact, merci de composer le **03 84 91 75 44** ou le **03 84 91 70 78**.



ACCA

Nos chasseurs ont décidé pour cette parution de nous informer sur les renards, nuisibles autant par leurs dégâts matériels que par les parasites dangereux qu'ils véhiculent.

Par prévention aux dégâts occasionnés aux élevages de volailles par les renards qui s'approchent de plus en plus des habitations, les chasseurs de l'ACCA pratiquent des tirs dit d'été à partir du 1 juin ;

Aidés d'un garde particulier aussi piégeur (dont nous parlerons ensuite) qui peut

intervenir toute l'année.

C'est ainsi que 23 renards ont été prélevés sur la commune cette saison.

Ces animaux sont souvent porteurs de l'échinococcose alvéolaire (30 à 40%), maladie parasitaire qui peut éventuellement se transmettre à l'homme si l'on ne prend pas quelques précautions.

L'échinococcose alvéolaire

Le parasite adulte vit dans l'intestin de carnivores (renards, chiens, chats). Les adultes ne vivent que quelques mois, mais sur cette courte période, ils produisent des milliers d'œufs. Ces œufs sont rejetés dans le milieu extérieur avec les excréments des carnivores.



Des petits rongeurs (souris, mulots, campagnols), hôtes intermédiaires du parasite, s'infestent en ingérant des végétaux souillés par ces œufs. Les œufs éclosent dans l'intestin des rongeurs ; ils libèrent les larves qui migrent vers le foie où elles mûrissent jusqu'au stade "protoscolex", capables de reproduire le ver adulte chez le carnivore. Les carnivores s'infestent en mangeant des rongeurs infestés. Les protoscolex libérés dans leur intestin, deviennent des adultes, et le cycle parasitaire recommence.

L'homme s'infeste accidentellement en ingérant les œufs de ce parasite.

Les œufs peuvent survivre à des températures atteignant - 18°C, celles des congélateurs familiaux, par contre, ils sont détruits par des températures supérieures à 60 °C. Les aliments cuits sont donc propres à la consommation.

Cette maladie nécessite la plupart du temps un traitement à vie ainsi qu'un suivi médical régulier qui sont autant de contraintes pour le patient.

Il est conseillé de ne pas manipuler un renard mort ou vivant sans gants ! Le parasite étant transmissible aux carnivores domestiques, vermifuger régulièrement les chiens et chats. Ne pas ingérer les fruits sauvages et les plantes comestibles situés en dessous d'un mètre du sol (même après congélation).

Les boulois à l'honneur



A chaque parution, un boulois sera mis à l'honneur et nous fera partager sa passion. N'hésitez pas à vous faire connaître !

En relation avec le thème abordé par l'ACCA, la personne mise à l'honneur aujourd'hui est l'un des « gardes-chasse particuliers » et « piégeurs » de notre village, monsieur **Éric STEHLY**.

Eric STEHLY est depuis avril 2005 piégeur agréé et est depuis



décembre 2013, après avoir prêté serment au tribunal d'instance de Vesoul, garde-chasse particulier sur le territoire de la commune de Boulton, en étroite collaboration avec l'ACCA présidée par Patrick SAUGET.

Essentiellement bénévoles, les gardes-chasse particuliers et les piégeurs interviennent rapidement sur appel d'un particulier et toute l'année sur les parcelles du village*.

Ces deux statuts s'obtiennent après des formations supervisées, par la FDGP 70 (Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Haute-Saône) pour les gardes-chasse particuliers, et par l'ONCFS en ce qui concerne les piégeurs, validée par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Etre **garde-chasse particulier** nécessite des compétences techniques et juridiques car en dehors du soutien qu'il apporte à l'ACCA, tant dans le domaine de la chasse, des forêts, des voiries, contrôle des infractions et lutte anti-braconnage, il doit être technicien de la nature en veillant d'une part à la défense des habitats naturels de la faune et de la flore, et d'autre part à la gestion des populations de gibier dont il a la charge dans sa mission cynégétique.



*Tout propriétaire qui le souhaite peut signer une « autorisation permanente de régulation des animaux classés nuisibles », donnant droit au garde-chasse particulier de procéder à cette régulation sur l'ensemble de ses propriétés.

Etre **piégeur** réclame une excellente connaissance, des lois en vigueur sur le département quant à la régulation des nuisibles, des divers animaux concernés (leur habitat, leur déplacement et traces...) et bien évidemment, des différents pièges autorisés sur le secteur et une bonne maîtrise de leur manipulation.

Un relevé des captures doit être tenu régulièrement et un compte-rendu de l'ensemble des prises effectuées au cours de la période du 1^{er}/07 au 30/06 sera remis en mairie et affiché puis adressé à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt avant le 1^{er}/09 de chaque année.



Liste des animaux classés nuisibles sur le village : le renard, le corbeau freux, la corneille et le ragondin.

Pièges autorisés sur la commune : cages à trappes, pièges à œuf ou à appât, pièges en X, collets à arrêtoir ou pièges à lacets.

Considéré comme espèce invasive, **le ragondin** est un rongeur aquatique fréquentant les rivières, les lacs et les étangs.

Il provoque des dégâts aux cultures, aux aménagements hydrauliques et aux berges.

De plus, il est impliqué dans la transmission de la leptospirose une maladie infectieuse (zoonose) transmissible à l'homme et aux autres animaux.



ragondin pris en cage



empreintes de ragondin



ragondin pris dans un piège en X



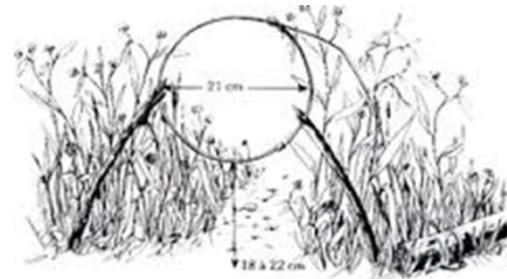


renard pris dans un piège à lacet

piège à lacet



Collet

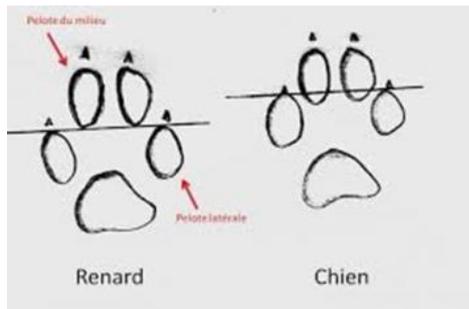


installation d'un collet

Passage de renard



empreintes



Un grand merci à Eric pour sa disponibilité et les documents fournis !

Si vous souhaitez faire appel à ses services, vous pouvez le joindre au 06 83 87 65 19 ou à eric.stehly@orange.fr

La parole aux boulois,

Ci-dessous, les coordonnées de nos artisans et commerçants boulois

« Les couronnes de Marie » **Création d'objets décoratifs**

Peinture sur œufs de poule, bois, toile...

Marie-Noëlle Froment

5 ch de Breurey **03 84 91 72 51 / 06 07 95 43 82**

mndf@orange.fr

Régis BOILLOT, **Artisan menuisier**

menuiserie bois, PVC, escalier, agencement.

Route de Bussières **03 84 91 73 90**

Sophie ROCA, **Céramiste**, stages de formation

6 route de Voray **03 84 96 75 57 / 06 64 83 97 31**

Sophie.roca@hotmail.com

FANN'ICHE, Fanny DORNIER

**Nutrition santé spécifique chasse, toilettage,
vente d'accessoires**

7bis route de Voray **03 84 91 48 26**

« Les p'tits gourmands », **pain, pâtisserie, viennoiseries, Épicerie**

Ouvert du mardi au dimanche

chemin des Thioulots **03 84 75 20 76**

Mr Patrick BLANDIN, **Artisan Potier**

Poterie de Boul,

rue du Tilleul

IDEA CONCEPT, **Architecte**

4 rue des Ecoles **03 84 91 76 61 / 06 72 84 71 47**

info@ideaconcept.fr

Régine FOUDON, **traductrice**

14 chemin Cordonnet **03 84 91 75 43**

Philippe ZITA, **Boulangier**

rue du château **03 84 91 74 45**

Microprocessor, **matériel, composants électroniques**

place de la fontaine **03 84 95 98 53**

www.microprocessor-fr.com

B.F.C Granulats du Doubs, **carrière**
carrière, sable, graviers, galets déco, enrobés...
Route de Voray **03 84 91 74 09**
www.granulatsdudoubs.com

Jean-Luc PERRETTE, Charpente, couverture, matériaux de
zinguerie,
Aménagements intérieurs (placo, isolation)
5 chemin du Cordonnet **03 84 91 92 85**
perrettejeanluc@yahoo.fr

Damien LANGUILLE, **Plombier, chauffagiste**
6 bis rue du Tilleul **03 84 96 39 06**

« LE POT'A GEGE »**ferme BIO, maraîcher...**
15 rue du château **03 84 91 77 23**

Annonces diverses (échanges de biens, de services, dons...)

Vous avez quelque chose à donner, à échanger...

Vous proposez vos services pour des travaux de bricolage, de jardin, de l'aide scolaire, en informatique, en administratif...

Vous avez besoin d'aide en couture, pour tondre la pelouse, pour du covoiturage....

Faites-vous connaître et nous imprimerons votre annonce lors de la prochaine parution en mai 2015.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, nous avons besoin de nous entraider. Les personnes âgées ne doivent pas rester isolées, il en est de même pour les personnes à mobilité réduite ou malades.

*"Je peux vous dépanner en travaux de couture
(boutons, ourlets...)" me contacter au n°03 84 91 72 51
Marie-Noëlle Froment*

*"vous avez besoin d'aide pour des petits travaux
ménagers..." me contacter au n° 03 84 96 39 07
Michel Ménétrier*

Etat civil 2^{ème} semestre 2014

Naissances :

Zian **ZOUAGHI**, le 13 août 2014

Loucas **LEJEUNE-MAILLOT**, le 12 novembre 2014



Mariages :

Mickaël **TRECANT** et Stéphanie **LABART**,
le 27 décembre 2014.



Décès :

Monsieur Georges **SOICHEZ** décédé le 10 décembre 2014.
Nous ne pouvions laisser partir Mr **SOICHEZ** dans l'indifférence et nous le remercions pour les presque 30 ans de services rendus à la commune en qualité de conseiller municipal.

Monsieur Robert **MARION** décédé le 15 décembre 2014.

Monsieur Laurent **BOUVERET** décédé le 25 décembre 2014



Renseignements pratiques

Mairie 8 grande rue 70190 BOULT
mairie.boult@orange.fr

Tel : 03 84 91 73 55
 Fax : 09 70 29 11 80

	Mairie Agence Postale		Nuisance sonore		Déchetteries	
			21/06-21/09	22/09-20/06	Boulot	Rioz
Lundi	8h40-11h40	13h45-18h15	8h30-12h00 14h00-21h00	8h30-12h00 14h30-19h30	<u>du 01/03 au 31/10</u>	<u>Du lundi au samedi</u>
Mardi		13h45-18h15			lundi 14h-18h	Du 01/03 au 31/10 :
mercredi	---	---			mercredi à samedi	9h/12h-14h/18h
Jeudi		13h45-18h15			9h-12h/14h-19h30	
Vendredi	8h40-11h40	---			<u>du 01/11 au 28-29/02</u>	Du 01/11 au 28-29/02 :
Samedi	8h40-11h40		9h00-12h00 15h00-19h00	9h00-12h00 15h00-19h00	lundi 14h-18h mercredi et jeudi 9h-12h/14h-19h30 vendredi 14h-16h30 samedi 9h-12h/14h-16h30	9h/12h-13h30/17h/
Dimanche	---	---	10h-12h	10h-12h	---	---

- **Poubelles** : ramassage le mardi matin, chaque semaine pour les poubelles vertes, tous les 15 jours pour les poubelles jaunes
- **Bibliothèque** : le mercredi de 17h00 à 18h00 les semaines paires, de 10h00 à 11h00 les semaines impaires
- **les Lavières** : la salle des fêtes est disponible à la location. Elle peut accueillir jusqu'à 300 personnes, dispose d'une cuisine professionnelle, d'une sono, d'une scène... Pour tout renseignement vous pouvez contacter Stéphanie DEBIEF au 06.60.48.00.54.
- **offices religieux** : 22/02/2015 à 10h30 (1^{er} dimanche de Carême), 29/03/2015 à 10h30 (les Rameaux et la Passion) , 04/04/2015 à 21h00 (veillée pascalle), 17/05/2015 à 10h00 (confirmation+ pique-nique)